

PERMIS DE FEU

RECHERCHER DES MÉTHODES ALTERNATIVES / PLUS SÛRES SI POSSIBLE!

Instructions pour l'émetteur du permis:

1. Inspecter la zone de travail et vérifier si toutes les précautions applicables de la liste à droite ont été prises. Si non, ne pas réaliser les travaux.
2. Compléter ce permis et l'afficher dans la zone de travail.
3. Mener l'inspection finale de la zone de travail.

Date

Nom de l'Opérateur du Travail par Point Chaud

No. de Réf.

Employé

Lieu (Bâtiment & Etage)

Prestataire:

Type de Travail par Point Chaud

Nom du Rondier

Je vérifie que le lieu concerné a été inspecté, que les précautions de la liste à droite ont été prises afin de prévenir un départ de feu et que permission est donnée d'effectuer le travail.

Nom & Signature de l'Émetteur du Permis

Expiration du permis

Date:

Heure:

Inspection finale

La période de surveillance incendie s'est écoulée et la zone a été déclarée non dangereuse.

Signature de l'Émetteur du Permis

Checklist des précautions requises:

- Les systèmes sprinklers, extincteurs et RIA disponibles sont en service et en bon état
- La détection incendie est désactivée seulement dans la zone de travail
- Le matériel de Travail par Point Chaud est en bon état

Précautions requises dans un rayon de 11 m (35 ft) autour de la zone de Travail par Point Chaud

- Tous matériaux combustibles sont éloignés ou recouverts par des bâches ignifugées
- Les liquides inflammables, les poussières, les déchets fibreux et les résidus huileux sont éliminés
- Les planchers combustibles sont mouillés, recouverts de sable humide ou protégés par des bâches ignifugées
- Les planchers ont été balayés de tous matériaux combustibles
- Les ambiances explosives sont éliminées
- Toutes les ouvertures dans les murs ou planchers sont bouchées / couvertes
- Des bâches ignifugées sont suspendues en-dessous de la zone de travail
- Les conduits et les systèmes de convoyage susceptibles de transporter des étincelles vers des matériaux combustibles éloignés sont protégés, arrêtés ou les deux à la fois

Travail près de murs, de plafonds ou de toitures

- La construction est incombustible et sans couverture / isolation combustible ou protégée par des bâches ignifugées
- Les combustibles de l'autre côté de murs, de plafonds ou de toitures sont éloignés de la zone de travail.

Travail sur équipements clos

- L'équipement est nettoyé de tous combustibles
- L'équipement est purgé de liquides et de vapeurs inflammables

Rondier & surveillance incendie de la zone de travail

- Une surveillance incendie continue est réalisée pendant le, et au moins les 60 premières minutes après achèvement du Travail par Point Chaud
- Ensuite, le site est inspecté toutes les 30 minutes pendant minutes/heures.
- Le Rondier dispose d'extincteurs portatifs
- Le Rondier est formé à l'utilisation des extincteurs et à la procédure d'alerte d'urgence du site
- La surveillance incendie peut être requise au-dessus, en-dessous et dans les zones adjacentes.
- Autres précautions prises: